

| | | |
|---|-----------------|--|
| ALLIANCE CONFEDERALE DES SYNDICATS LIBRES R&D - SE -TAO-AFI- SFIE - A&D | CONF-SFE - CISL | FEDERATION DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPENNE |
| UNION SYNDICALE FEDERALE | | USHU/U4U |

Bruxelles, le 30 novembre 2010

**NOTE A L'ATTENTION DE MME I. SOUKA
DIRECTEUR GENERAL DG HR**

Objet : Demande de concertation sur la politique du personnel contractuel dans les représentations

La DG COMM emploie environ 400 agents contractuels dans différents groupes de fonction au sein du réseau des représentations de la Commission dans les Etats membres. Nous avons pris connaissance de la nouvelle politique du personnel contractuel de la COMM à travers une présentation *PowerPoint* lors de la dernière réunion du Bureau du comité central du personnel.

A titre liminaire, nous saluons l'initiative de la DG COMM d'avoir demandé la transformation de crédit en postes de fonctionnaires afin de permettre à l'institution de travailler dans le respect du statut et du principe que les tâches essentielles et permanentes doivent être assumées par des fonctionnaires et non du personnel précaire. Il va de soi que nous soutenons pleinement cette orientation et formons le souhait qu'elle sera suivie par d'autres services de l'institution.

En ce qui concerne la politique du personnel contractuel, nous devons, en revanche, nous inscrire totalement contre ces nouvelles orientations. En premier lieu, nous regrettons l'absence totale de dialogue dans un domaine aussi sensible et aussi important pour l'avenir de la fonction publique européenne. Dans un deuxième temps, nous regrettons que la DG COMM puisse décider de ne plus signer aucun contrat AC 3 bis à durée indéterminée et de se limiter à octroyer des contrats de cinq ans quelle que soit la nature des tâches, le groupe de fonction etc.

La DG COMM argue du fait que le statut permettrait une telle politique. Nous rappelons que cette orientation est contraire à la politique européenne de l'emploi et contraire à la législation du travail de nombreux Etats membres qui prévoit que le CDI doit être la règle en matière d'emploi et le CDD l'exception. De plus, il est tout à fait illégal de résilier des contrats conclus à durée indéterminée sous le label "licenciement économique – absence de ressources" et de recruter sur le même poste, en même temps des collaborateurs, agents contractuels, du même profil pour exécuter exactement les mêmes tâches, dans le cadre d'un contrat conclu à durée déterminée.

En ce qui concerne le statut, le législateur a prévu une limite de 3 ans pour les agents contractuels des FG II, III et IV dans les services et la possibilité explicite d'octroyer un CDI au bout de deux renouvellements pour les délégations, offices et représentations ainsi que pour les GFI dans les services. Si le législateur a prévu cette possibilité, c'est qu'elle répond à un besoin tant d'assurer une certaine stabilité aux contractuels qu'à l'institution confrontée dans certains cas à une répétition des besoins ponctuels d'agents de ce type.

La DG COMM ne peut limiter la portée d'une norme juridique supérieure à travers une présentation *PowerPoint* en poursuivant pour seul but la précarisation de la situation des agents contractuels. Cette interprétation contraire est telle que même les chauffeurs en GFI ne pourraient plus recevoir un contrat d'une durée supérieure à 5 ans alors que mêmes les mêmes tâches et les mêmes profils font l'objet de CDI dans les services de la Commission.

Pour ce qui relève des aspects pratiques de mise en œuvre de cette nouvelle orientation et compte tenu des délais très serrés pour certains contrats, l'ensemble des organisations syndicales demande qu'une concertation soit organisée rapidement afin de faire toute la lumière sur les circonstances réelles de mise en œuvre de cette politique ainsi que sur celles de résiliation de contrats à durée indéterminée et sur les conditions d'octroi des extensions de contrat afin d'éviter toute allégation de favoritisme et/ou de népotisme.

ALLIANCE CONFEDERALE DES
SYNDICATS LIBRES R&D - SE -TAO-
AFI- SFIE - A&D

Cristiano Sebastiani
Secrétaire Général

CONF-SFE – CISL

RP Koch
Président

FEDERATION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
EUROPENNE

P-Ph Bacri
Président

UNION SYNDICALE
FEDERALE

Sylvie Jacobs
Présidente

USHU/U4U

H. Conefrey et G. Vlandas
Présidents

Cc : MM. Sorensen, M. Menchi – DG COMM
MM. Jacobs, Jansen, Dotto, Armani – DG HR
OSP